

Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

VENTES

FI103287

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le 2 juillet 2024 à 10h
Au Tribunal Judiciaire de Fort-de-France
(97200), au Palais de Justice,
35 Boulevard du Gal de Gaulle,
devant Madame, Monsieur
le Juge de l'Exécution

AVIS SIMPLIFIE

UN ENSEMBLE BÂTI A Fort-de-France (97200) sis 111, Route de Moutte, cadastré BW, numéro 64

MISE A PRIX :

260.000 euros avec possibilité de baisses successives des mises à prix de 10%, en cas de carence d'enchères

S'adresser à Maître Gaëlle de THORE, Avocat, 1 Avenue Condorcet, 97200 FORT DE FRANCE. Tel : 05 96 74 61 55 / Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE, où le cahier des conditions de vente déposé le 19 avril 2024 peut être consulté / Pour la visite, en l'étude de Maître Beauregard, huissier de justice. Tel : 05.96.61.09.62

FI103286

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le 2 juillet 2024 à 10h
Au Tribunal Judiciaire de Fort-de-France
(97200), au Palais de Justice,
35 Boulevard du Gal de Gaulle,
devant Madame, Monsieur
le Juge de l'Exécution

AVIS DETAILLE

EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur de :

UN ENSEMBLE BÂTI à Fort-de-France (97200) sis 111, Route de Moutte, cadastré BW, numéro 64, constitué d'un terrain de 16 a 98 ca, soit 1698 m², sur lequel repose une construction en dur sur trois niveaux, comprenant :

- Au rez de chaussée : une chambre, une salle d'eau, un garage
- Au premier niveau : une salle à manger, une cuisine

- Au deuxième niveau : un salon, une chambre, une salle d'eau, toilette, une véranda d'angle ;

- Au troisième niveau : deux chambres, deux salles d'eau, une terrasse.

La construction occupe une surface globale de 244,62 m² (une surface habitable de 136,16 m² et autres surfaces de 108,46 m²) soit une surface plancher pondérée de 189,89 m².

MISE A PRIX : 260.000 euros avec possibilité de baisses successives des mises à prix de 10%, en cas de carence d'enchères

Cette vente a lieu à la requête de La SELARL MONTRAVERS - YANG-TING, représentée par Maître Yohann YANG-TING, demeurant 6, rue des Arums - 97229 LES TROIS ILETS, ayant pour Avocat Maître Gaëlle de THORE, demeurant 1 Avenue Condorcet, 97200 Fort de France - Tel : 0596746155.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de FORT DE FRANCE.

S'adresser à Maître Gaëlle de THORE, Avocat, 1 Avenue Condorcet, 97200 FORT DE FRANCE. Tel : 05 96 74 61 55 / Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE, où le cahier des conditions de vente déposé le 19 avril 2024 peut être consulté / Pour la visite, en l'étude de Maître Beauregard, huissier de justice. Tel : 05.96.61.09.62

MARCHÉ PUBLIC

FI31708



AVIS DE PUBLICITE D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA COMMUNE DE MACOUBA

AVIS DE PUBLICITE D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA COMMUNE DE MACOUBA

REALISATION ET EXPLOITATION

D'INSTALLATION DE PRODUCTION ELECTRICITE PAR CONVERSION

PHOTONIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DE MACOUBA

Préambule

L'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) permet d'inviter des candidats à manifester leur intérêt pour le marché identifié dans le présent avis de pré-information valant avis de publicité.

Le but étant d'identifier les opérateurs économiques susceptibles de proposer une solution répondant au besoin exprimé et d'entamer un dialogue technique.

Ce mode de présélection des candidats leur permettront dans le futur de soumissionner lors du lancement des prochaines procédures de passation de marchés publics (appels d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation).

À l'issue de cette publication, l'acheteur public pourra rencontrer les opérateurs économiques qui se sont manifestés dans le cadre des opérations de sourcing, prévu par le Code de la Commande Publique.

Identification de l'organisme

COMMUNE DE MACOUBA

HOTEL DE VILLE

Rue Victor Hugo,

97218 MACOUBA

Tel. 05 96 78 53 68

Email :

secretariat.mairiedumacouba@laposte.net

Personne morale représentée par

Monsieur Sainte-Rose CAKIN, en sa

qualité de Maire

Description du projet

La COMMUNE DE MACOUBA a reçu plusieurs candidatures spontanées pour la réalisation et l'exploitation d'installation de production d'électricité par conversion photonique d'une Puissance inférieure à 100kWc.

En effet, une loi a été mise en place impliquant une obligation d'achat en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à la Réunion, à Mayotte et en Corse.

Ici, il s'agit d'une mise à disposition de trois (3) toitures pour une surface totale utilisable d'environ 1 443 m².

Dénomination et adresse du site

- Centre d'hébergement : 50 pas 97218 Macouba

- Tribunes Stade Municipal : Guérin 97218 Macouba

- Ecole Communale Terre Patate: Qtiar terre Patate 97218 Macouba

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121-1, L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P) d'une part et, d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la ville pour l'exercice d'activités économiques d'autres part, la COMMUNE DE MACOUBA procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Redevance

Conformément au C.G.P.P.P, cette occupation temporaire du domaine public donne lieu au versement d'une redevance à la commune, proposée par le prestataire choisi.

Critères d'attribution

Les offres seront appréciées sur la base des critères suivants :

- Les modalités de gestion des installations par le prestataire : 40%

- La redevance proposée : 60%

Négociation

L'acheteur public se réserve le droit d'engager et de mener librement, dans le respect du principe d'égalité de traitement, une négociation avec les candidats.

Formalisme

Forme juridique de l'occupation du domaine public: Bail emphytéotique administratif

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

Modalités de la réponse

Date et heure limite de remise des projets fixée au: 19 juin 2024 à 12 H 00.

Dépôt des offres des candidats :

Les offres dématérialisées seront déposées à l'adresse mail de la collectivité suivante :

secretariat.mairiedumacouba@laposte.net

Une copie de sauvegarde devra être transmise, dans les délais, à Monsieur Le Maire avant la date limite de dépôt des offres.

Composition du dossier

Les candidats devront fournir un dossier comportant :

- Un extrait KBIS/statuts ou équivalent, L'effectif et les moyens matériels de la société,

- Des références vérifiables et adaptées au projet,

- Une note de motivation détaillée conforme aux critères d'attribution,

- Un projet détaillé du bail emphytéotique administratif (droits et obligations des parties, durée justifiée, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevance, etc.) accompagné d'un plan des aménagements techniques et de toutes annexes utiles,

- Un planning prévisionnel

Avertissements

Les candidats sont informés que toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerne pourra lui être délivré.

Vous voulez

lire

le Légis

le vendredi

matin ?

Abonnez-

vous en ligne !

7 jours sur 7

24 H sur 24

Paiement

sécurisé